
Diktat tarifaire de Helsana et Visana

Avez-vous, ces derniers mois, reçu du «lourd» par courrier postal de la part de Helsana ou Visana? Les thérapeutes de la thérapie complémentaire et de la médecine alternative ont en effet reçu des lettres où on leur demandait de réduire leurs tarifs. L'OrTra TC fera sous peu un sondage en ligne à ce propos.

Ces derniers mois, de plus en plus de thérapeutes complémentaires reçoivent également des courriers plutôt lourds de la part d'Helsana ou de Visana. Des lettres où ces assureurs exigent de diminuer les honoraires pour un traitement de thérapie complémentaire, au risque pour le/la thérapeute concerné/e de se voir supprimé/e de la liste établie par ces mêmes assureurs. La lettre est accompagnée d'une convention que les destinataires sont invités à signer.

L'OrTra TC est d'avis que chaque thérapeute doit être libre de fixer leurs prix. Les assureurs de leur côté sont libres de définir jusqu'où ils veulent rembourser des prestations via les assurances complémentaires.

Les organisations professionnelles de la thérapie complémentaire et de la médecine alternative sont parvenues, grâce en particulier à l'engagement des ostéopathes qui étaient concernés au premier chef par la sanction, à faire en sorte que le grand public soit informé de ce diktat tarifaire, via l'émission du 05.02.2018 du magazine économique ECO de la Télévision suisse ainsi que dans le Beobachter du 22.02.2018.

Avant que les organisations professionnelles ne cherchent à dialoguer à ce propos avec les assureurs Helsana et Visana, il convient de savoir, par le biais d'un sondage en ligne, combien de thérapeutes ont été pressés par les assureurs en question afin qu'ils baissent leurs honoraires ou qui ont même été biffés de la liste des thérapeutes d'un assureur.

Le sondage en ligne vous parviendra via les associations de méthodes et les organisations professionnelles. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre précieuse participation.